

OROGO

NWT OFFICE OF THE REGULATOR OF OIL AND GAS OPERATIONS



ANNUAL REPORT 2017-2018

Table of Contents

Message from the Regulator 2

Message from the Executive Director 3

The Regulator 4

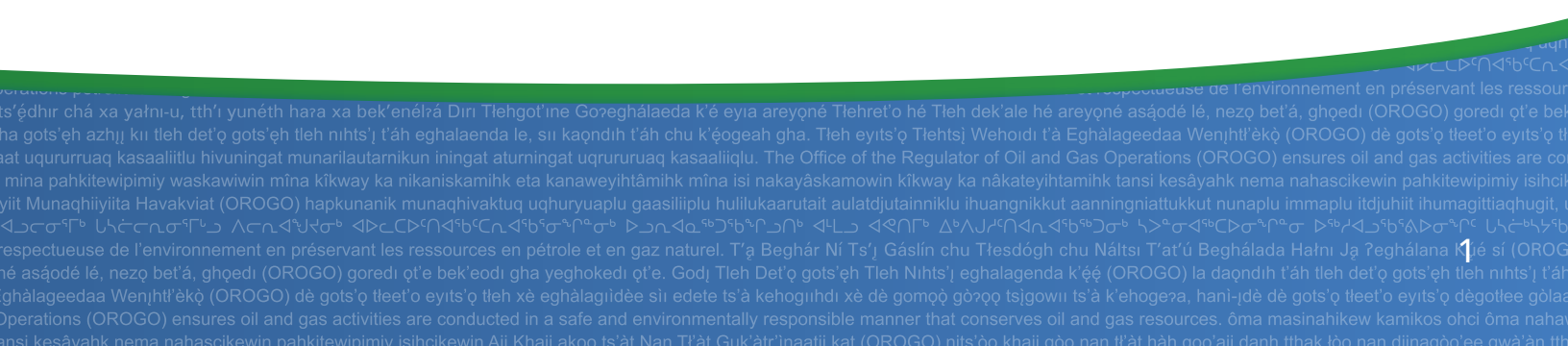
- Mandate 4
- Jurisdiction 4
- Responsibilities 5
- Delegations and Appointments 5

The Office of the Regulator of Oil and Gas Operations 6

- Role 6
- Strategic Plan 6
- Staff 7
- Location 7

2017-2018 Activities 8

- Applications 8
- Inspections 10
- Incident Response 11
- Other Initiatives 12



Message from the Executive Director

I am pleased to offer this Annual Report on the activities of the Office of the Regulator of Oil and Gas Operations (OROGO) for fiscal year 2017-2018.

The lull in new oil and gas exploratory activity within the area we regulate persisted this past year. Despite this, the important work of regulating existing oil and gas activity, primarily maintenance and abandonment-related activities, continues. OROGO is making use of this opportunity to improve the ways in which it regulates and to maintain readiness for an upswing in the oil and gas sector.

In a significant development related to the downturn in activity, in December 2017, OROGO received the first annual report from Imperial Oil Resources Limited (IORL) concerning progress toward a decision to construct the Mackenzie Gas Project. The requirement to report was a condition of the extension of the Operations Authorization granted by OROGO in June 2016 to allow governments, rights-holders and the public to better plan for the future. IORL's report confirmed that the proponents have decided not to proceed with the project at this time and to dissolve the joint venture.

A key focus for OROGO has been ensuring that the approximately 90 suspended wells within our jurisdiction are compliant with regulatory requirements and that wells with no foreseeable prospect of production are safely abandoned within a reasonable timeframe. OROGO anticipates that operator compliance with the *Well Suspension and Abandonment Guidelines and Interpretation Notes* issued in February of last year will drive an increase in applications to conduct well suspension and abandonment activities over the next several years.

In February 2018, the Regulator issued *Geophysical Reporting Guidelines and Interpretation Notes*. These requirements were finalized after a consultative process that included Aboriginal and public governments, oil and gas companies, and the public. The guidelines clarify



Photo: Angela Gzowski

James Fulford, Executive Director, OROGO

what geophysical reports must include and ensure that the information OROGO collects is useful to those who access it: government geoscientists, other oil and gas companies, and the general public. The guidelines also set out how OROGO will administer the confidentiality requirements applicable to these reports.

OROGO has made further advances in its ongoing efforts to forge resilient relationships with other oil and gas regulators and jurisdictions. Of note this year, OROGO was invited to participate as a member of the Western Regulators Forum, a collective of oil and gas regulators from the provinces of British Columbia, Alberta and Saskatchewan, along with the National Energy Board. The Forum provides an opportunity for members to share regulatory approaches and to collaborate in areas of mutual interest. I am also happy to announce the recent conclusion of a Memorandum of Understanding with the Government of Yukon on oil and gas regulatory matters. It focuses on collaboration on transboundary matters.

In closing, I wish to thank OROGO's small group of dedicated staff members who, together, made OROGO's successes possible over the past year. It remains my privilege to work with you as we carry out this important work on behalf of the public.

The Regulator

Mandate

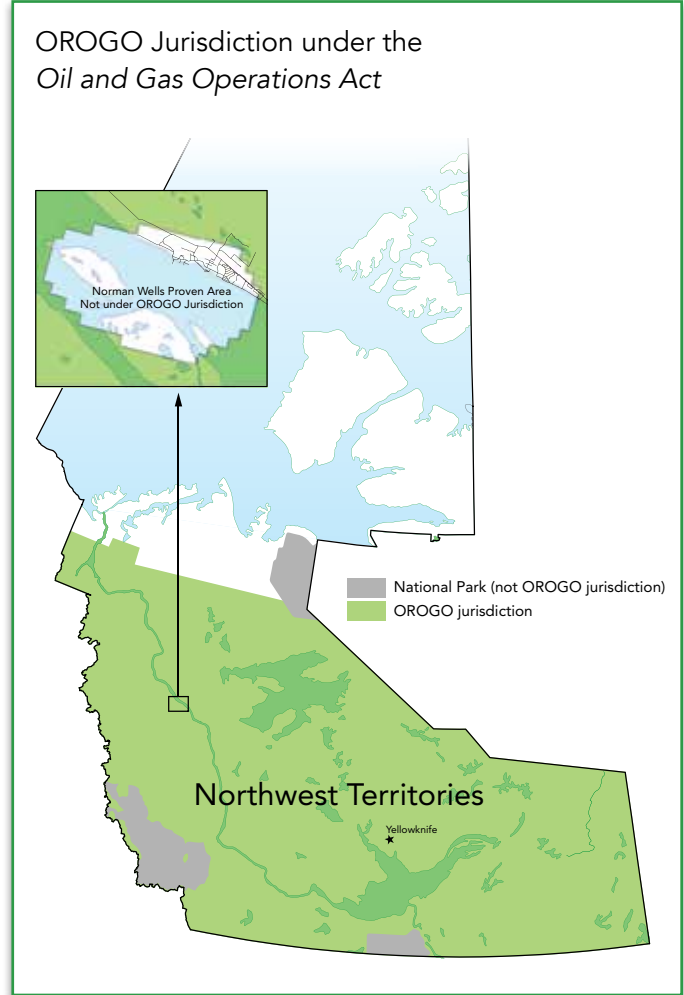
The Regulator is designated by the Commissioner in Executive Council under the *Oil and Gas Operations Act* (OGOA). The Minister of Justice was designated as the Regulator, effective February 22, 2016.

The Regulator’s mandate is to regulate the exploration for and exploitation of oil and gas resources for the primary purposes of ensuring human safety, environmental protection and the conservation of those resources. The Regulator’s mandate does not include promoting oil and gas-related development.

The Regulator’s activities are governed by OGOA, the *Petroleum Resources Act* (PRA) and the regulations under those Acts as well as the *Mackenzie Valley Resource Management Act*.

Jurisdiction

The Regulator has jurisdiction for the regulation of oil and gas works and activities in the onshore Northwest Territories (NWT), with the exception of the Inuvialuit Settlement Region and lands that were not transferred from the Government of Canada to the Government of the Northwest Territories with devolution on April 1, 2014. Within these boundaries, the Regulator has jurisdiction over oil and gas activities on Aboriginal settlement lands as well as other private lands.



Gaslin chu Tlesdógh chu Náltsi T'at'ú Beghálada Hatni Jā ʔeghálana Kúé sí (OROGO), deni t'a ní ts'j gáslin chu tlesdógh chu náltsi beghálada sí, zaté nezú beghálada-u, bet'á ní ts'j gots'eh Tleh Nihts'j eghalagenda k'égé (OROGO) la daondih t'áh tleh det'q gots'eh tleh nihts'j t'áh eghalagenda sí, seé nezú zheehéh eghalagenda gots'eh zhaat'áá ts'eh k'eh chu nezú k'égogeah gots'eh tleh nihts'j xè dè gomqò gòʔqò tsjgowii ts'á k'ehogeya, hani-jdè dè gots'q tleet'o eyits'q dègottlee gólaa síi deʔq wek'ehowi ha-le. Havagvingat munaqriivat uqururuaq kasaaliqilu (OROGO) munarivialukaat uqururuaq kasaaliqilu hiwuningat munarilautamikun iningat aturningat uqururuaq kasaaliqilu. The Office of the Regulator of Oil and Gas Operations (OROGO) is responsible for the regulation of oil and gas works and activities in the onshore Northwest Territories (NWT), with the exception of the Inuvialuit Settlement Region and lands that were not transferred from the Government of Canada to the Government of the Northwest Territories with devolution on April 1, 2014. Within these boundaries, the Regulator has jurisdiction over oil and gas activities on Aboriginal settlement lands as well as other private lands.

Responsibilities

The Regulator is responsible for:

- Considering applications for and issuing Operations Authorizations (including geophysical operations authorizations);
- Considering applications for and issuing well approvals for activities, including drilling, re-entry, work overs, completion, recompletion, suspension and abandonment of a well or part of a well;
- Inspecting active and historic oil and gas facilities;
- Responding to incidents and spills at regulated oil and gas facilities;
- Considering applications for and issuing Significant Discovery Declarations and Commercial Discovery Declarations; and
- Issuing Operating Licences.



Photo: OROGO

Ikhil Pipeline, Inuvik, June 2017

Delegations and Appointments

Delegations

OGOAO allows the Regulator to delegate his powers to issue Operating Licences, Operations Authorizations and Well Approvals, including the consideration of safety factors and the determination of the nature and amount of proof of financial responsibility (security) required.

The Regulator has delegated these powers to the Chief Conservation Officer, a decision-maker appointed by the Regulator under OGOAO.

The PRA allows the Regulator to delegate his powers to issue Significant Discovery Declarations and Commercial Discovery Declarations. These delegations are made on a case-by-case basis.

No new delegations were made under OGOAO or the PRA in 2017-2018.

Appointments

Section 4 of OGOAO requires the Regulator to appoint a Chief Conservation Officer and a Chief Safety Officer.

James Fulford, Executive Director, was appointed Chief Conservation Officer, effective June 16, 2014.

Brian Heppelle, Senior Technical Advisor, was appointed Chief Safety Officer, effective February 23, 2015.

The Regulator also appointed Ed Hardy, Technical Specialist, as Safety Officer, effective October 11, 2017.

The Office of the Regulator of Oil and Gas Operations

Role

The role of the Office of the Regulator of Oil and Gas Operations (OROGO) is to support the Regulator in carrying out his statutory responsibilities under OGOA and the PRA.

Strategic Plan

OROGO's strategic plan, established in 2016-2017, sets out its mission, vision and strategic objectives.

Mission

We regulate oil and gas activities to keep people safe and protect the environment where we live and work.

Strategic Objectives



Enhance certainty and predictability in our actions and in regulatory decisions.



Promote accessibility and transparency in our work.



Build and maintain resilient working relationships.



Grow oil and gas regulatory capacity in the Northwest Territories.

Vision

OROGO is a respected and effective regulator grounded in the values of Northerners.

Staff

Six staff members make up OROGO: the Executive Director; the Office Administrator; the Senior Advisor, Legislation and Policy; the Senior Technical Advisor; the Manager, Information Office; and the Technical Specialist.

In the summer of 2017, OROGO hired its first summer student, Aidan Healy. Aidan supported the Manager, Information Office, with the transfer and review of records from the National Energy Board.

OROGO welcomed Ed Hardy to the position of Technical Specialist in October 2017 on a transfer assignment from the Worker’s Compensation and Safety Commission. In March 2018, Pauline de Jong resumed the responsibilities of Senior Advisor, Legislation and Policy.

OROGO receives technical advice and support from the National Energy Board and the Alberta Energy Regulator through service agreements, which can be found on OROGO’s website at www.oro.go.gov.nt.ca/ service-agreements. OROGO is also able to access support from other regulators or consultants as may be required.

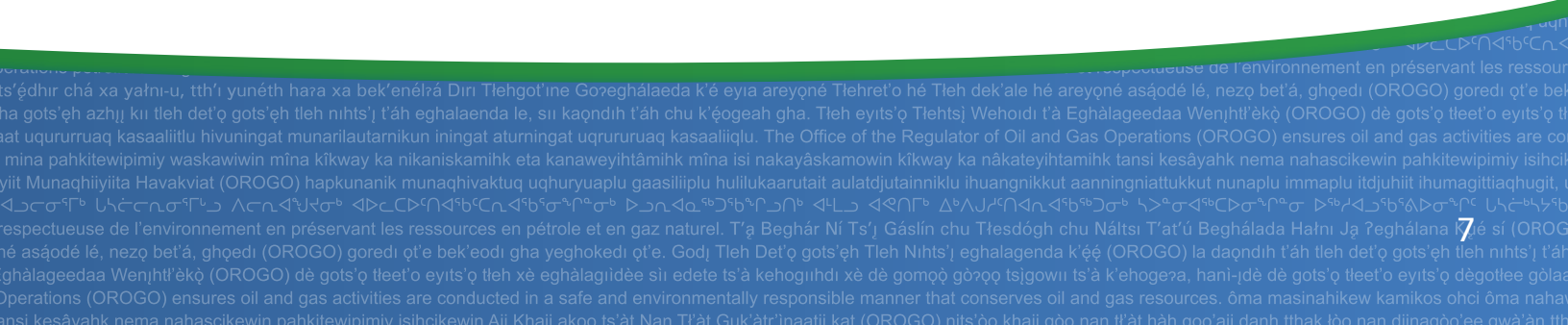
Location

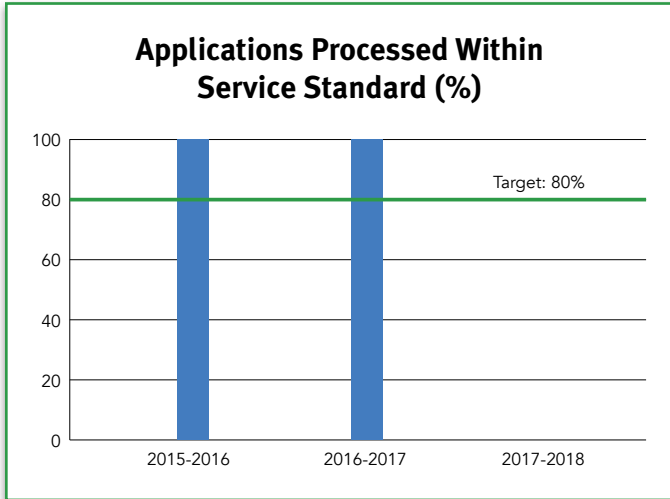
OROGO’s offices are located on the 4th floor of the Northwest Tower in Yellowknife. The public is invited to visit us during working hours, between 8:30 am and 5:00 pm daily on weekdays, except statutory holidays.



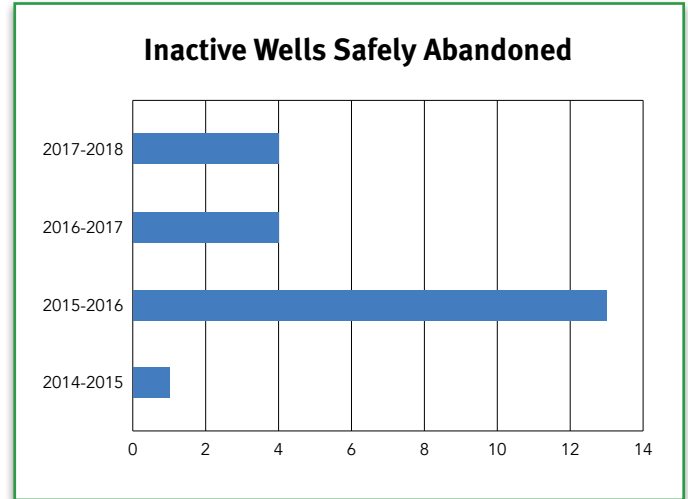
Photo: Angela Gzowski

The OROGO Team, September 2017. From left to right: Kristen Cameron (Manager, Information Office), Donna Shear (Office Administrator), Mischa Malakoe (Technical Specialist), James Fulford (Executive Director), Brian Heppelle (Senior Technical Advisor) and Tara Naugler (Senior Advisor, Legislation and Policy).





Since 2015-2016, OROGO has processed all applications for Operations Authorizations and Well Approvals within the timeframes established in its service standards. No such applications were received in 2017-2018.



Oil and gas wells safely abandoned under OROGO jurisdiction since April 1, 2014.



Photo: Angela Gzowski

Kristen Cameron (Manager, Information Office) and Jamie Fulford (Executive Director)

Inspections

OROGO's inspection activities in 2017-2018 fell into two categories:

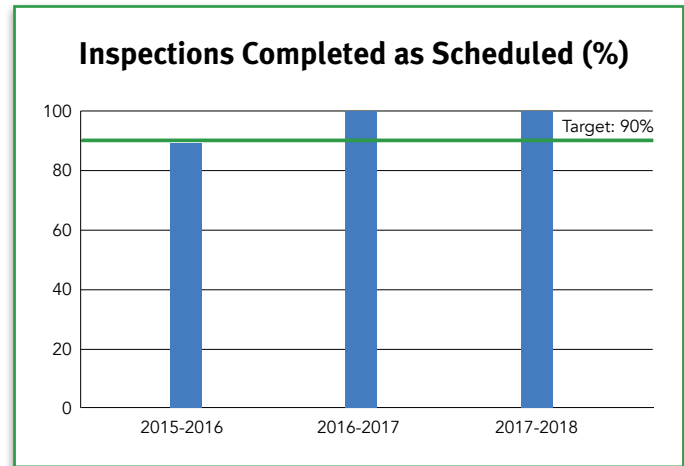
- On-site inspections of authorized oil and gas activities; and
- Review of operator inspections of suspended wells.

Field season summary inspection reports from 2017 onwards are available on OROGO's public registry.

OROGO staff conducted three site visits in 2017-2018, including inspections of all authorized activities.

The *Oil and Gas Drilling and Production Regulations* also require operators to regularly monitor and inspect their suspended wells to ensure they are in good condition and are not leaking. In 2017-2018, OROGO received inspection reports from the operators responsible for ongoing monitoring of suspended

wells. OROGO staff reviewed all of these reports and followed up with operators to address any potential issues, which may involve applying to OROGO for permission to conduct remedial work, to re-suspend or to abandon the well in question.



Since 2015-2016, OROGO has completed all inspections as scheduled with the exception of one inspection in 2015-2016, which was cancelled due to poor weather conditions.

Incident Response

Oil and gas incidents are reported to the Regulator in two ways. If the incident results in a spill over a certain threshold from OROGO-regulated facilities or pipelines, the incident must be reported through the NWT-Nunavut Spill Line, which then routes the information to OROGO. All incidents must also be reported directly to OROGO through a dedicated 24/7 phone line, even if the incident results in a spill below the threshold or is a non-spill incident or a near miss.

OROGO continues to participate in the NWT-Nunavut Spills Working Group, a group of agencies that have signed the NWT-Nunavut Spills Working

No oil and gas incidents were reported to OROGO in 2017-2018.

Agreement. In keeping with OROGO's strategic goals of growing northern capacity and building resilient working relationships, OROGO has coordinated and funded the delivery of a workshop for Working Group participants on developing effective interagency emergency response exercises as well as initiating planning of future exercises in the NWT.



Photo: OROGO

Making Information Available

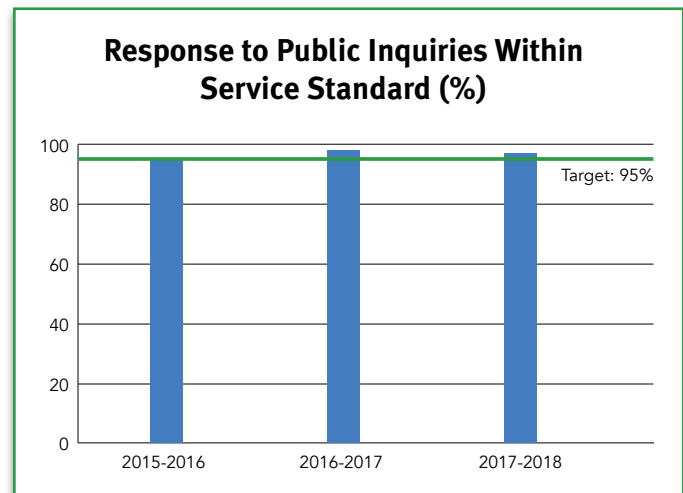
OROGO is a repository for information collected during oil and gas activities, and maintains an Information Office that makes non-privileged (non-confidential) information about oil and gas activities in the Regulator’s jurisdiction publicly available. This data is particularly valuable to companies and researchers evaluating oil and gas potential, and can be accessed by contacting the Information Office.

OROGO is increasingly able to make this information available in electronic form, which improves its usefulness for industry, researchers and other stakeholders. OROGO continues to work with the NEB to digitize and transfer these important information resources. When complete, OROGO will have a digital library of well and geophysical information dating back to the 1920s that will be more accessible to all users.

OROGO can provide electronic access to 95% of its well history reports and 50% of its seismic program reports.

In 2017-2018, OROGO received four different requests for electronic well information, resulting in 121 files sent, two requests for electronic seismic information, resulting in five files sent, and 116 public inquiries.

Access to well materials (cuttings, fluid samples and core samples) is also available by applying to the Information Office. These materials are located at the Geological Survey of Canada core facility in Calgary, Alberta.



Since 2015-2016, OROGO has provided a preliminary response to at least 95% of all public inquiries within one business day.

Guidelines and Interpretation Notes

OROGO continues to seek out opportunities to provide more certainty and predictability in key areas of the regulatory process. The issuance of guidelines by the Regulator under section 18 of OGOA is one tool that can be used for this purpose.

In 2017-2018, the Regulator determined that reporting requirements for Geophysical Operations were an area that could benefit from guidance, setting out clear expectations about report content and promoting the consistent, transparent treatment of geophysical reports.

From October to December 2017, OROGO consulted and engaged the general public, operators, and public and Aboriginal governments on draft *Geophysical Reporting Guidelines and Interpretation Notes*. Following that process, OROGO developed a

summary of the consultation and engagement results that indicated how comments were addressed in the draft. The guidelines were approved by the Regulator to come into effect on February 6, 2018, and can be found on OROGO’s website, along with the summary of the consultation and engagement results.

The Regulator has issued four guidelines since 2016:

- Document Submission Guidelines
- Information Disclosure Guidelines
- Well Suspension and Abandonment Guidelines and Interpretation Notes
- Geophysical Reporting Guidelines and Interpretation Notes



Campbell Lake near Inuvik, June 2017

Relationships with Other Regulators

In 2017-2018, OROGO was invited to become a member of the Western Regulators Forum (WRF), a group including its sister regulators from Saskatchewan, Alberta and British Columbia as well as the National Energy Board. The WRF focuses on facilitating the exchange of information and discussion of ideas around oil and gas regulation, collaborating on research into issues of common interest and supporting inter-organizational communications and engagement.

In late March 2018, OROGO signed a Memorandum of Agreement (MOU) with the Oil and Gas Resources Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Government of Yukon. The MOU establishes a mechanism for collaboration, cooperation, information sharing and dialogue between the parties, with a focus on efficient and effective regulation of transboundary activities.

OROGO is particularly interested in educating other regulators on its role and activities. For example, in October 2017, OROGO presented to the National Energy Board's North and Offshore Advisory Group in Calgary and, in November 2017, OROGO presented to the Alberta Energy Regulator's Life and Learning session in Edmonton.

OROGO continues to participate actively in the NWT Board Forum and other territorial and inter-jurisdictional regulatory initiatives.

OROGO has Memoranda of Understanding with the Mackenzie Valley Land and Water Board, the Workers' Safety and Compensation Commission, the National Energy Board and the Government of Yukon.



Photo:OROGO

Outreach and Engagement

In August 2017, OROGO launched its newly improved website. The new website is more user-friendly, with easily searchable resources. The public registry on the website continues to share information on applications, responses to information requests, decisions on works and activities, notices, inspection results and other reports.

OROGO is committed to strong, respectful working relationships with Aboriginal governments and land claim bodies. In addition to formal consultation associated with the development of new guidelines, in 2017-2018, OROGO met with or presented to the Fort McPherson Renewable Resources Council, the staff of the Gwich'in Tribal Council and the Gwich'in Land and Water Board, the Chief of Jean Marie River and a Council member, and the staff and Board members of the Mackenzie Valley Land and Water Board.



Photo: OROGO

Ed Hardy (Technical Specialist) and Brian Heppelle (Senior Technical Advisor), near Red Deer, Alberta, January 2018

In 2017-2018, OROGO also made a contribution to the funding of a video documentary on Sahtu Dene and Metis involvement in the construction of the Canol Project in the mid-1940s. The purpose of the contribution was to facilitate interviews with Sahtu elders who were present during the construction of the project and to help document both the positive and negative aspects of the north's first energy mega-project.

OROGO continued to expand its public interactions in 2017-2018 with notifications on social media, printed materials in all NWT official languages and ads in northern publications. OROGO staff met regularly with operators on a one-on-one basis. OROGO also engaged with its stakeholders, in part by participating in:

- The Arctic Energy and Emerging Technologies conference in Inuvik;
- The Geoscience Forum in Yellowknife;
- The Arctic Oil and Gas Symposium in Calgary;
- The GNWT's Resource and Energy Development Information (REDI) sessions in Inuvik and Hay River;
- The annual meeting of GNWT petroleum-related divisions in Yellowknife; and
- Meetings with the staff from various regions of the Department of Lands in Inuvik and Yellowknife.

For the fourth consecutive year, OROGO has published an Annual Report for tabling in the Legislative Assembly. While this is not a requirement of the legislation, OROGO sees this as an effective way to share information about its work and maintain accountability to the public and legislators.



Aidan Healy (Summer Student) and Brian Heppelle (Senior Technical Advisor), Inuvik, July 2017

Photo: OROGO

Capacity Building

OROGO continues to enhance its own capacity to regulate oil and gas activities as well as to promote oil and gas regulatory capacity building across northern organizations.

OROGO staff participated in formal and informal learning opportunities throughout the year, including:

- Spills readiness training;
- Job-shadowing field compliance activities of other regulators;
- Incident Command System (ICS) training;
- The Professional Petroleum Data Management Symposium;
- Society of Exploration Geophysicists online training;
- The Certificate in Tribunal Administrative Justice program through the Foundation of Administrative Justice; and
- Energy Safety Canada (formerly Enform) Training.

OROGO has established a tradition of making training and educational events available to others. In 2017-2018, OROGO organized:

- H2S Alive training for OROGO staff and staff of other regulators and government departments in conjunction with Yellowknife firm Haztech;
- A public workshop on seismic activity resulting from hydraulic fracturing, in conjunction with the Geoscience Forum, presented by Honn Kao of the Geological Survey of Canada (Natural Resources Canada) and Ryan Schultz of the Alberta Geological Survey (Alberta Energy Regulator); and
- A standard first aid course focused on the oil and gas industry for OROGO staff and staff of other regulators and government departments.



Photo: OROGO

Brian Heppelle (Senior Technical Advisor) and Jamie Fulford (Executive Director), Inuvik, July 2017

Well Watch Program

OROGO established the Well Watch Program in August 2016 to further engage with NWT communities on old, abandoned well sites. The program is designed to encourage local land users to report concerns with historic, abandoned well sites to OROGO so that any risks can be identified and assessed.

In June 2017, OROGO staff presented to members and staff of the Fort McPherson Renewable Resources Council, and had the opportunity to talk about Well Watch on the community radio station. In September 2017, OROGO staff attended the site of the Jean Marie River B-48 Well for further gas migration

testing conducted by the operator responsible for the well. Members of the Jean Marie River First Nation also had the chance to visit the well site. OROGO continues to receive interest from communities about the program and further briefings are planned.

OROGO is working with the operator of the first well requiring repair identified through the Well Watch Program to ensure the community's concerns are addressed and regulatory compliance is achieved.



Photo: OROGO

Jean Marie River, September 2017



NWT OFFICE OF THE REGULATOR OF OIL AND GAS OPERATIONS

Contact Information

Office of the Regulator of Oil and Gas Operations (OROGO)
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Phone: 867-767-9097
Email: orogo@gov.nt.ca
Website: www.orogo.gov.nt.ca

OROGO Information Office

Phone: 867-767-9097 Ext. 78004
Email: orogo@gov.nt.ca

Incident Response

NWT Spill Line: 1-867-920-8130 (Phone); 1-867-873-6924 (Fax)
OROGO Incident Response Line (24/7): 1-867-445-8551

**If you would like this information in another official language,
contact us at (867) 767-9097.**

BOROPG

BUREAU DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DES OPERATIONS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES DES TN-O



RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Table des matières

Message du chargé de la réglementation 2

Message du directeur général 3

Chargé de la réglementation..... 4

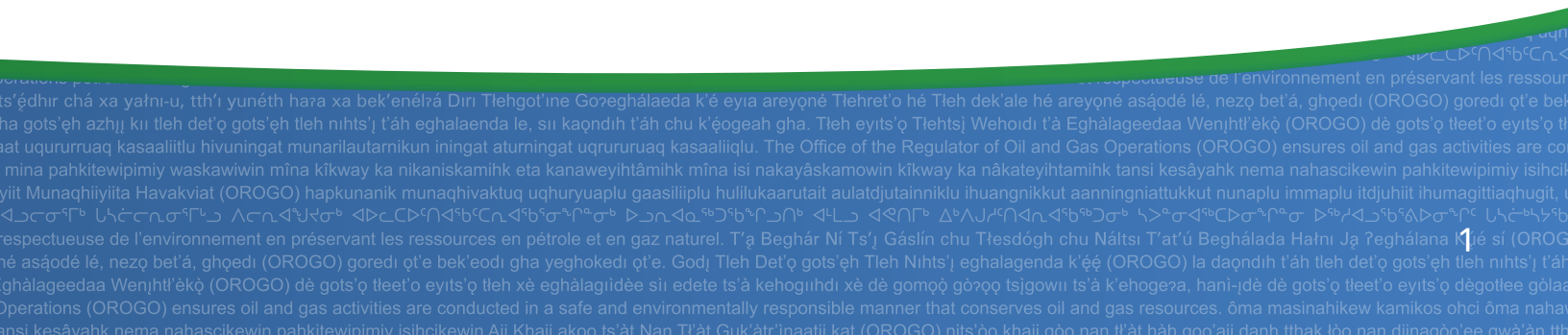
- Mandat.....4
- Compétences.....4
- Responsabilités.....5
- Délégations et nominations5

Bureau de l’organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières 6

- Rôle.....6
- Plan stratégique.....6
- Employés.....7
- Emplacement7

Activités en 2017-2018 8

- Demandes8
- Inspections 10
- Intervention en cas d’incident11
- Autres initiatives 12



Message du chargé de la réglementation



Louis Sebert, chargé de la réglementation du GTNO

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité annuel du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) pour 2017-2018.

La transparence reste une des priorités de la réglementation des opérations pétrolières et gazières aux Territoires du Nord-Ouest. Cette année a vu la mise en place du *Bulletin d'application et directives pour la présentation de rapports*

d'étude géophysique, un document qui apporte clarté et transparence aux exigences en matière de rapport sur les activités géophysiques et à la divulgation publique de tels renseignements. Le BOROPG a également mis en ligne son nouveau site, plus convivial, et a réalisé des progrès significatifs pour rendre accessibles en ligne des renseignements sur l'historique des puits et d'autres dossiers.

L'équipe du BOROPG s'est rendue dans les petites et grandes collectivités du territoire pour discuter du processus de réglementation et pour faire participer les Tenois aux enjeux du pétrole et du gaz. Le programme de surveillance des puits constitue toujours un pan important de cette mobilisation. Il a suscité de l'intérêt à l'échelle du territoire et est à l'origine d'une initiative réussie pour intervenir sur les puits Jean Marie River B-48.

Le BOROPG continue de bénéficier de l'assistance technique fournie en permanence par l'Alberta Energy Regulator et l'Office national de l'énergie (ONE) en vertu des ententes de services mises en œuvre depuis le transfert des responsabilités. Ces deux organismes continuent de soutenir les initiatives de renforcement des capacités du BOROPG et de lui fournir leur expertise technique dans la réalisation de sa mission pour la sécurité, la protection de l'environnement et la conservation des ressources gazières et pétrolières.

Les choses augurent bien pour l'année à venir : le BOROPG continuera d'améliorer les façons de réglementer les activités pétrolières et gazières de manière à protéger la population et l'environnement.

Message du directeur général

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités annuel du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) pour l'exercice 2017-2018.

L'accalmie des activités d'exploration relevant du champ de compétence du BOROPG a persisté cette année. En dépit de cela, nous continuons d'assumer la tâche importante de réglementer les opérations pétrolières et gazières existantes, principalement les activités liées à l'entretien ou à l'abandon des puits. Le BOROPG profite de cette accalmie pour améliorer les processus de réglementation et pour se préparer à la reprise économique de l'industrie pétrolière et gazière.

Une nouvelle importante a ponctué ce ralentissement du secteur. En décembre 2017, le BOROPG a reçu le premier rapport annuel de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée (Impériale) sur les progrès effectués concernant la décision de lancer le projet gazier Mackenzie. La présentation d'un rapport était une condition obligatoire pour prolonger l'autorisation d'exploitation délivrée par le BOROPG en juin 2016 afin de permettre aux gouvernements, aux détenteurs de droits et au public de mieux planifier l'avenir. Le rapport de la compagnie Impériale confirme que les promoteurs ont décidé de ne pas faire avancer le projet à l'heure actuelle et de dissoudre la coentreprise.

Une des priorités du BOROPG est de s'assurer que les 90 et quelques puits dont l'exploitation est suspendue sur le territoire sont conformes aux exigences réglementaires et que les projets de puits n'étant pas exploitables dans un avenir proche soient abandonnés dans un délai raisonnable. Le BOROPG prévoit que la mise en place du *Bulletin d'application et directives pour la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits*, un document publié en février de l'an passé, engendrera une augmentation du nombre de demandes pour suspendre ou abandonner l'exploitation de puits dans les années qui viennent.

En février 2018, le chargé de la réglementation a présenté le *Bulletin d'application et directives pour la présentation de rapports d'étude géophysique*. Les exigences indiquées dans ce document ont été finalisées après un processus de consultation réunissant les gouvernements autochtones, les autorités publiques, les entreprises pétrolières et gazières et le public. Les lignes directrices définissent ce que doivent contenir les rapports d'étude géophysique et permettent de



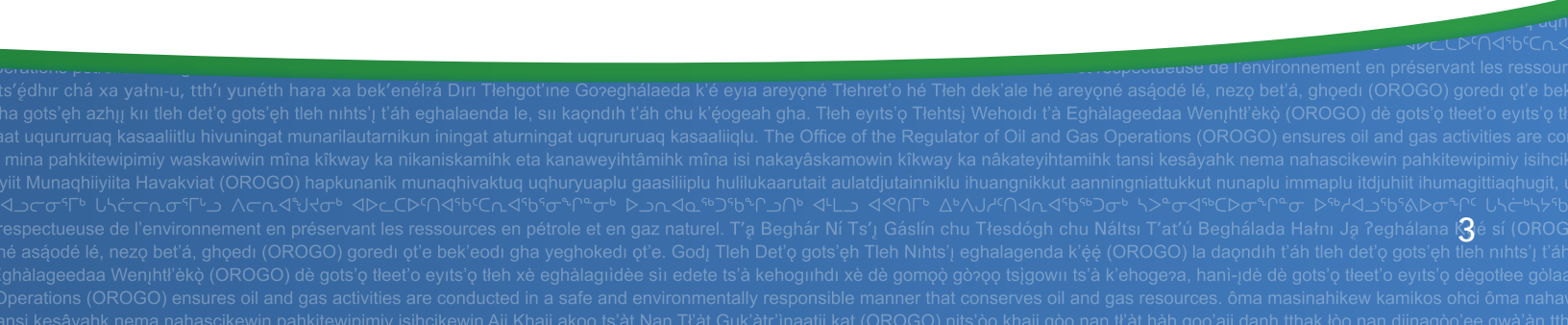
Photo : Angela Gzowski

James Fulford, directeur général du BOROPG

s'assurer que les renseignements recueillis par le BOROPG sont utiles pour ceux qui peuvent y accéder, c'est-à-dire les géoscientifiques travaillant pour le GTNO, les autres entreprises pétrolières et gazières et le grand public. Ces lignes directrices exposent également la façon dont le BOROPG gère les exigences sur la confidentialité de ces rapports.

Le BOROPG a réalisé des progrès dans ses efforts constants pour forger des liens solides avec d'autres organismes de réglementation des activités pétrolières et gazières ailleurs au Canada. Par exemple cette année, le BOROPG a été invité à participer au Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien, un collectif rassemblant les organismes de réglementation des activités pétrolières et gazières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan ainsi que l'Office national de l'énergie. Ce forum a permis aux membres d'échanger sur leurs approches en matière de réglementation et de collaborer sur des questions d'intérêt mutuel. Je suis aussi heureux d'annoncer que nous avons récemment conclu un protocole d'entente avec le gouvernement du Yukon sur des questions de réglementation. Ce protocole met l'accent sur la collaboration concernant les questions transfrontalières.

Pour finir, je souhaite remercier notre petite équipe, constituée de membres dévoués qui ont permis au BOROPG de réaliser ces progrès cette année. Je suis honoré de travailler avec vous pour accomplir notre importante mission auprès du public.



Chargé de la réglementation

Mandat

Le chargé de la réglementation est désigné par le commissaire en Conseil exécutif en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières* (LOPTNO). Le ministre de la Justice a été nommé chargé de la réglementation à partir du 22 février 2016.

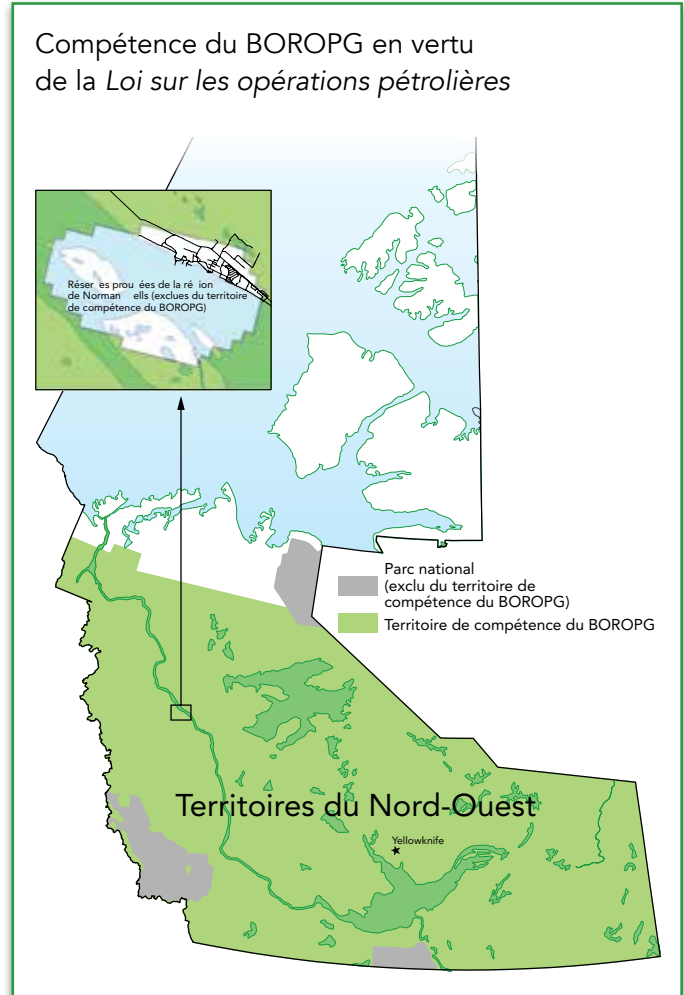
Le mandat du chargé de la réglementation est de réglementer l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dans le but premier de veiller à la sécurité des personnes, à la protection de l'environnement et à la préservation de ces ressources. La promotion des projets de développement gazier et pétrolier n'entre pas dans son mandat.

Les activités du chargé de la réglementation sont régies par la LOPTNO, la *Loi sur les hydrocarbures* (LHTNO), les règlements qui découlent de ces lois, et la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

Compétence

Le chargé de la réglementation a compétence pour la réglementation de toutes les activités pétrolières et gazières dans la région côtière des Territoires du Nord-Ouest (TNO), à l'exception de la région désignée des Inuvialuits et des terres que le gouvernement du Canada n'a pas transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre du transfert des responsabilités, le 1^{er} avril 2014. À l'intérieur de ces limites, le chargé a compétence pour les activités pétrolières et gazières sur les terres revendiquées par les Autochtones, de même que sur d'autres terres privées.

Compétence du BOROPG en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières*



Responsabilités

Le chargé de la réglementation doit :

- examiner les demandes d'autorisation d'exploitation et accorder les autorisations (y compris celles ayant trait aux activités géophysiques);
- examiner les demandes de travaux relatifs aux puits et octroyer les autorisations pour le forage, la rentrée, la modification, la complétion, la remise en production, la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits ou d'une partie d'un puits;
- inspecter les installations pétrolières et gazières anciennes et actuelles;
- intervenir en cas d'incidents ou de déversements dans les installations pétrolières et gazières réglementées;
- traiter les demandes de déclaration de découverte importante et de déclaration de découverte exploitable;
- octroyer les permis d'exploitation.



Photo : BOROPG

Gazoduc Ikhill, Inuvik, juin 2017

Délégations et nominations

Délégations

En vertu de la LOPTNO, le chargé de la réglementation peut déléguer ses pouvoirs d'octroyer des permis d'exploitation, des autorisations d'exploitation et des approbations relatives aux puits, y compris la prise en compte des facteurs de sécurité et la détermination de la nature et du montant de la preuve de responsabilité financière requise.

Le chargé de la réglementation a délégué ces pouvoirs au délégué à l'exploitation du BOROPG, mandataire dûment nommé en vertu de la LOPTNO.

En outre, la LHTNO permet au chargé de la réglementation de déléguer ses pouvoirs d'accorder des déclarations de découverte importante et de découverte exploitable. Ces délégations sont accordées de manière ponctuelle.

Aucune nouvelle délégation n'a été octroyée en vertu de la LOPTNO ou de la LHTNO en 2017-2018.

Nominations

L'article 4 de la LOPTNO exige que le chargé de la réglementation nomme un délégué à l'exploitation et un délégué à la sécurité.

M. James Fulford, directeur général, a été nommé délégué à l'exploitation le 16 juin 2014.

Brian Heppelle, conseiller technique principal, a été nommé délégué à la sécurité le 23 février 2015.

Le chargé de la réglementation a également nommé Ed Hardy, spécialiste technique, au poste d'agent de la sécurité, le 11 octobre 2017.

Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières

Rôle

Le rôle du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) est de soutenir le chargé de la réglementation dans les responsabilités qui lui incombent en vertu de la LOPTNO et de la LHTNO.

Plan stratégique

Le plan stratégique du BOROPG, mis en place en 2016-2017, définit la mission, la vision et les objectifs stratégiques du Bureau.

Mission

Nous réglementons les activités pétrolières et gazières de manière à protéger les personnes et leur environnement.

Objectif stratégique



Rendre nos actions et nos décisions réglementaires plus cohérentes et prévisibles.



Travailler dans un esprit d'accessibilité et de transparence.



Bâtir et entretenir des relations de travail solides.



Accroître la capacité de réglementation des opérations pétrolières et gazières aux Territoires du Nord-Ouest.

Vision

Le BOROPG est un régulateur efficace et respecté, qui incarne les valeurs des habitants du Nord.

Employés

Le BOROPG compte six employés : le directeur général, l'administratrice de bureau, la conseillère principale en matière de législation et de politique, le conseiller technique principal, la directrice de l'information et le spécialiste technique.

En 2017, le BOROPG a embauché son premier étudiant pour un emploi d'été, Aidan Healy. Aidan a apporté son aide à la directrice de l'information pour transférer et relire les dossiers de l'Office national de l'énergie.

Le BOROPG a accueilli Ed Hardy (Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs) au poste de spécialiste technique en octobre 2017 pour une affectation provisoire. En mars 2018, Pauline de Jong a repris ses responsabilités de conseillère principale en matière de législation et de politiques.

Le BOROPG bénéficie du soutien et des conseils techniques de l'Office national de l'énergie et de l'Alberta Energy Regulator grâce aux ententes de services qu'on peut consulter à l'adresse suivante : www.oro.go.gov.nt.ca/fr/ententes-de-services. Au besoin, le BOROPG est également en mesure de solliciter l'aide de consultants ou d'autres organismes de réglementation.

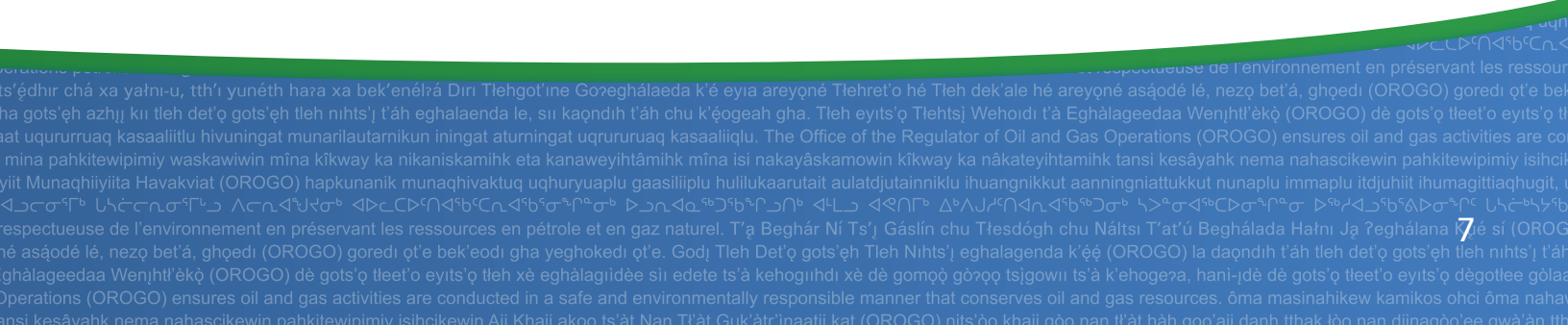
Emplacement

Les bureaux du BOROPG sont situés au 4^e étage de la tour Northwest, à Yellowknife. Le public peut nous rendre visite entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.



Photo : Angela Gzowski

L'équipe du BOROPG en septembre 2017. De gauche à droite : Kristen Cameron (directrice de l'information), Donna Schear (administratrice de bureau), Mischa Malakoe (spécialiste technique), James Fulford (directeur général), Brian Heppelle (conseiller technique principal) et Tara Naugler (conseillère principale en matière de législation et de politiques).



Activités en 2017-2018

Demandes

En 2017-2018, le BOROPG a reçu et traité :

- quatre demandes de modifier les conditions des approbations de puits et des autorisations d'exploitation;
- quatre demandes de carottes de forage dans six puits;
- tous les rapports annuels pour vérifier leur conformité continue, y compris les rapports sur la production, les rapports environnementaux et les rapports sur la sécurité.

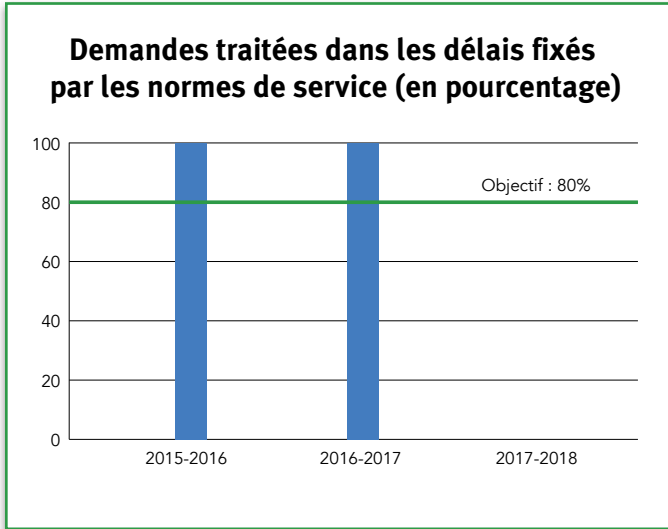
Le BOROPG a aussi accepté le rapport annuel de la compagnie Impériale sur les avancées vers une « décision ultime de construire » en décembre 2017 concernant l'autorisation applicable au réseau de collecte Mackenzie du projet gazier Mackenzie. Les promoteurs ont décidé de dissoudre la coentreprise et de ne pas poursuivre ce projet à l'heure actuelle.

Le document *Bulletin d'application et directives pour la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits* est entré en vigueur le 1^{er} février 2017. Il fixe les exigences pour les puits abandonnés ou dont l'exploitation est suspendue sous la compétence du BOROPG, ainsi que les échéances pour l'abandon sécuritaire des puits inactifs. En 2017-2018, le BOROPG a examiné la suspension d'exploitation de 91 puits pour vérifier qu'elle respectait ces lignes directrices.

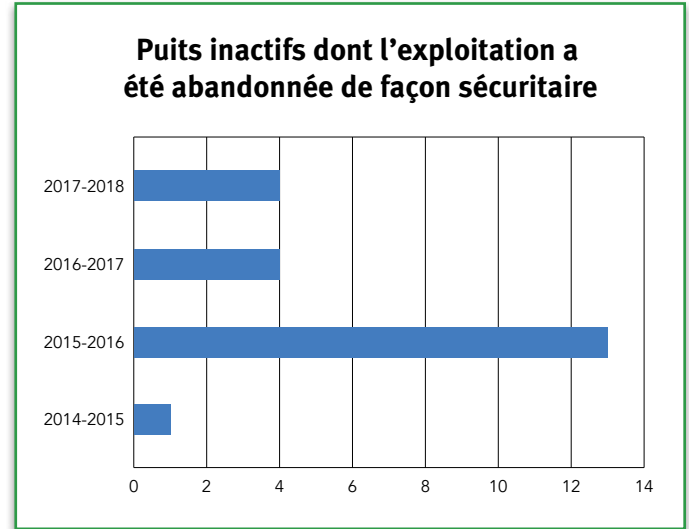
On a découvert des vices de non-conformité aux lignes directrices pour environ un tiers des puits dont l'exploitation avait été suspendue. Le BOROPG a envoyé des avis aux exploitants de ces puits en août 2017. Les exploitants ont été avisés qu'ils avaient jusqu'à août 2019 pour respecter les exigences soit en reprenant les travaux de suspension, soit en effectuant des travaux d'abandon.

Les exploitants respectant les exigences pour leur puits dont l'exploitation est suspendue ont jusqu'au 31 janvier 2023 pour remettre les puits en production ou pour les abandonner. Afin que le BOROPG puisse traiter le volume de demandes attendues, les exploitants doivent faire parvenir leur plan d'activités au BOROPG d'ici le 31 janvier 2021.

Le BOROPG s'attend à recevoir beaucoup plus de demandes d'approbation de puits pour les saisons de travaux d'hiver 2018-2019 et 2019-2020 après la publication du document *Bulletin d'application et directives pour la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits*.



Depuis 2015-2016, le BOROPG a traité toutes les demandes d'autorisation d'exploitation et d'approbation de puits dans les délais fixés par ses normes de service. Aucune demande de ce type n'a été reçue en 2017-2018.



Puits pétroliers et gaziers abandonnés de façon sécuritaire sous la compétence du BOROPG depuis le 1^{er} avril 2014.



Photo : Angela Gzowski

Kristen Cameron (directrice de l'information) et Jamie Fulford (directeur général)

Inspections

Les inspections menées par le BOROPG en 2017-2018 se répartissent en deux catégories :

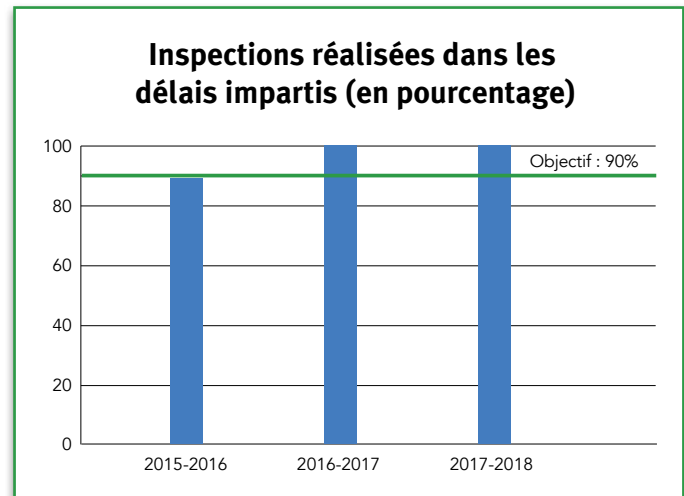
- les inspections sur place des activités gazières et pétrolières autorisées;
- l'examen des inspections de puits dont l'exploitation a été suspendue.

Les rapports sommaires d'inspection réalisés depuis le début de la campagne d'exploration 2017 sont disponibles sur le registre public du BOROPG.

L'équipe du BOROPG a réalisé trois visites en 2017-2018, notamment des inspections de toutes les activités autorisées.

Selon le *Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz*, les exploitants doivent également surveiller et inspecter régulièrement les puits dont l'exploitation a été suspendue pour s'assurer qu'ils sont en bon état et qu'ils ne fuient pas. En 2017-2018, le BOROPG a reçu les

rapports d'inspection d'exploitants chargés du contrôle régulier des puits dont l'exploitation a été suspendue. Chaque fois, le personnel examine ces documents et communique avec les exploitants pour résoudre tout problème potentiel; dans certains cas, on exige que l'exploitant fasse parvenir au BOROPG une demande de travaux d'assainissement, de suspension d'exploitation ou d'abandon d'un puits.



Depuis 2015-2016, le BOROPG a terminé toutes les inspections prévues, à l'exception d'une en 2015-2016, qui avait été annulée en raison des mauvaises conditions climatiques.

Intervention en cas d'incident

Les incidents impliquant du pétrole ou du gaz sont signalés de deux façons au chargé de la réglementation. Si l'incident entraîne un déversement qui excède un certain seuil dans une installation ou d'un pipeline réglementé par le BOROPG, il doit être rapporté en appelant S.O.S. Déversement, qui fait ensuite suivre l'information au BOROPG. Tous les incidents doivent également être signalés directement auprès du BOROPG en appelant en tout temps une ligne dédiée, même si le déversement est sous le seuil établi, si l'incident n'a pas provoqué de déversement ou s'il s'agit d'un incident évité de justesse.

Le BOROPG continue de participer au groupe de travail constitué des organismes signataires de l'Entente sur les déversements dans les Territoires

Aucun incident n'a été signalé au BOROPG en 2017-2018.

du Nord-Ouest et au Nunavut. Pour respecter ses objectifs stratégiques qui consistent à promouvoir l'essor de l'industrie dans le Nord et à bâtir de solides relations de travail, le BOROPG a coordonné et financé un atelier pour les participants du groupe de travail afin de créer des exercices d'intervention efficaces en cas d'incident entre différents organismes, ainsi que pour commencer la planification des exercices futurs aux TNO.



Photo : BOROPG

Autres initiatives

Promouvoir une réglementation ouverte et transparente

Le BOROPG continue de se concentrer à améliorer l'ouverture et la transparence du système de réglementation des activités pétrolières et gazières. Ce travail s'articule autour de l'article 91 de la LHTNO qui limite considérablement la quantité et le type de renseignements que le BOROPG peut divulguer sur les demandes qu'il reçoit et sur ses interactions avec les exploitants.

Le 10 mai 2016, le chargé de la réglementation a approuvé les *Directives sur la divulgation* du BOROPG. Ces directives visent à promouvoir la transparence en obtenant d'emblée, de la part des demandeurs, la permission de divulguer un maximum de renseignements sur leur demande, tout en respectant leur droit à la confidentialité en vertu de l'article 91 de la LHTNO. Toutes les demandes d'autorisation d'exploitation et d'approbation présentées au chargé de la réglementation doivent être accompagnées d'un *Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements rempli* et signé.

En 2016-2017 et en 2017-2018, tous les demandeurs d'autorisation ont consenti à ce que les renseignements contenus dans leur demande soient divulgués au public.

Le BOROPG demande aussi à tous les exploitants menant des opérations de fracture hydraulique de remplir un formulaire de consentement pour la divulgation des renseignements liés à de telles opérations. Les renseignements divulgués peuvent être le nom du puits et son numéro d'identification, sa profondeur verticale totale et des données sur les opérations de fracturation hydraulique, comme les données sur la fracture, le volume total d'eau, les ingrédients des fluides de fracturation hydraulique utilisés, ainsi que la composition et les concentrations des composés chimiques. Les renseignements fournis par les exploitants qui ont consenti à la divulgation sont alors publiés sur FracFocus.ca, un site Web dont le but est de fournir au public des renseignements sur la fracturation hydraulique dans les territoires et provinces qui sont membres.



Donna Schear, administratrice de bureau

Accès à l'information

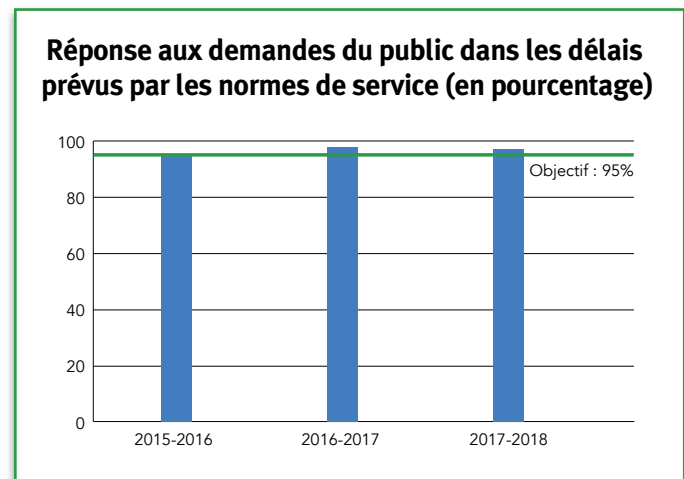
Le BOROPG sert de dépôt central pour les renseignements recueillis dans le cadre d'activités pétrolières et gazières. Son Bureau d'information rend publics les renseignements pertinents et non confidentiels relevant de la compétence de l'organisme. Ces données sont précieuses pour les chercheurs et les entreprises qui évaluent le potentiel pétrolier et gazier. Ils peuvent les obtenir sur simple appel au Bureau.

Le BOROPG peut en plus offrir ces renseignements sous forme électronique, ce qui est plus pratique pour l'industrie, les chercheurs et les autres intervenants. La collaboration avec l'ONE pour informatiser ces importantes ressources et informations se poursuit. Ce travail terminé, le BOROPG disposera de données géophysiques et de renseignements sur les puits remontant jusqu'aux années 1920. Cette collection sera accessible à tous.

Le BOROPG peut offrir un accès électronique à 95 % des rapports sur l'historique des puits, et à 50 % des rapports sur les programmes sismiques.

En 2017-2018, le BOROPG a reçu quatre demandes différentes pour des renseignements électroniques sur des puits qui ont généré l'envoi de 121 dossiers, deux demandes pour des renseignements électroniques sur les séismes qui ont généré l'envoi de cinq dossiers, et 116 demandes du public.

Le Bureau d'information reçoit aussi les demandes d'accès aux matières extraites des puits (carottes, déblais de forage et échantillons liquides). Ces matières sont préservées au laboratoire central de la Commission géologique du Canada à Calgary.



Depuis 2015-2016, le BOROPG a apporté une réponse préliminaire dans la journée à au moins 95 % des demandes du public.

Bulletins d'application et directives

Le BOROPG continue de chercher à améliorer continuellement la clarté et la cohérence des points importants du processus de réglementation. La publication de lignes directrices par le chargé de la réglementation en vertu de l'article 18 de la LOPTNO peut s'avérer pratique à cet égard.

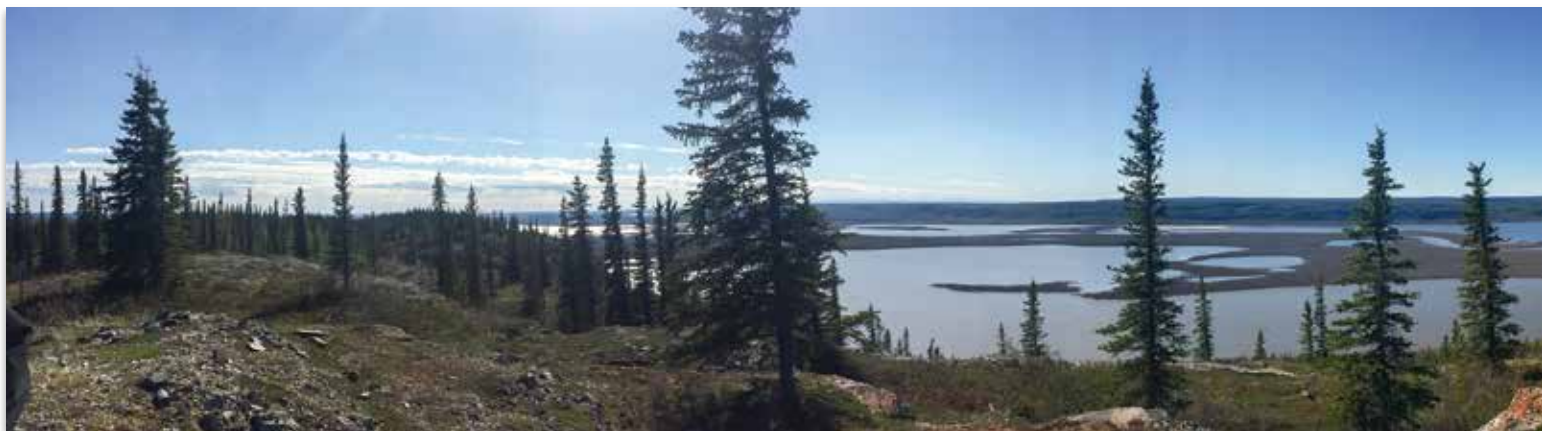
En 2017-2018, le chargé de la réglementation a décidé que les exigences en matière de rapports pour les activités géophysiques pourraient être améliorées en exposant des attentes plus claires sur le contenu des rapports et en assurant que les rapports géophysiques seront traités de façon uniforme et transparente.

D'octobre à décembre 2017, le BOROPG a consulté et mobilisé le public, les exploitants et les gouvernements publics et autochtones pour avoir leurs avis sur la version provisoire du document *Bulletin d'application et directives pour la présentation de rapports d'étude géophysique*. Il a ensuite publié un résumé des résultats de la consultation, dans lequel est expliquée l'incidence

des commentaires colligés. Les lignes directrices ont été approuvées par le chargé de la réglementation et sont entrées en vigueur le 6 février 2018. Vous pouvez les consulter sur le site Web du BOROPG, avec le résumé des résultats de la consultation.

Le chargé de la réglementation a publié quatre lignes directrices depuis 2016 :

- Lignes directrices pour la présentation des documents
- Lignes directrices pour la divulgation de renseignements
- Bulletin d'application et directives pour la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits
- Bulletin d'application et directives pour la présentation de rapports d'étude géophysique



lac Campbell près d'Inuvik, juin 2017

Relations avec d'autres organismes de réglementation

En 2017-2018, le BOROPG a été invité à devenir membre du Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien, un groupe rassemblant ses homologues de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et l'Office national de l'énergie. Ce forum vise à faciliter le partage d'information et l'échange d'idées sur la réglementation des activités pétrolières et gazières, à favoriser la collaboration sur des questions d'intérêt commun et à soutenir la communication active entre les organismes.

Fin mars 2018, le BOROPG a signé un protocole d'entente avec la Division des ressources pétrolières et gazières du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement du Yukon. Ce protocole d'entente institue un mécanisme de collaboration, de coopération, de partage d'information et de dialogue entre les parties, en mettant principalement l'accent sur l'efficacité de la réglementation des activités transfrontalières.

Le BOROPG souhaite particulièrement renseigner les autres organismes sur son rôle et ses activités. Par exemple, en octobre 2017, le BOROPG a fait une présentation au groupe consultatif sur le Nord et les zones extracôtières de l'Office national de l'énergie à Calgary, puis une autre en novembre 2017 lors d'une séance sur la vie et l'apprentissage organisée par l'Alberta Energy Regulator à Edmonton.

Le BOROPG continue de participer activement au Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest et à d'autres initiatives réglementaires territoriales et intergouvernementales.

Le BOROPG a un protocole d'entente avec l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs, l'Office national de l'énergie et le gouvernement du Yukon.



Photo : BOROPG

Rayonnement et sensibilisation

En août 2017, le BOROPG a lancé une nouvelle version améliorée de son site Web. Le nouveau site est plus convivial et rend les recherches plus faciles. Le registre public sur ce site permet de consulter des renseignements sur les demandes, les réponses aux demandes d'information, les décisions sur le travail et les activités, les avis, les résultats d'inspection et d'autres rapports.

Le BOROPG s'engage à bâtir des relations de travail solides et respectueuses avec les gouvernements autochtones et les organismes de revendication territoriale. En 2017-2018, en plus d'organiser un processus de consultation officiel ayant débouché sur l'élaboration de nouvelles lignes directrices, le BOROPG a rencontré les personnes et organismes suivants ou leur a fait des présentations : Conseil des ressources renouvelables de Fort McPherson, Conseil tribal des Gwich'in et Office gwich'in des terres et des eaux, chef de Jean Marie River et un membre du conseil d'administration, employés et membres du conseil d'administration de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.



Photo : BOROPG

Ed Hardy (spécialiste technique) et Brian Heppelle (conseiller technique principal), près de Red Deer en Alberta, en janvier 2018

En 2017-2018, le BOROPG a également contribué au financement d'un documentaire vidéo sur la participation des Dénés et Métis du Sahtu lors de la construction du projet Canol au milieu des années 1940. Cette contribution a principalement servi à réaliser des entretiens avec des aînés du Sahtu qui avait participé à la construction du projet afin de disposer de sources présentant aussi bien les aspects positifs que négatifs de ce premier projet énergétique d'ampleur dans le Nord.

Le BOROPG a continué à élargir ses interactions avec le public en 2017-2018, par le biais des médias sociaux, de documents imprimés dans toutes les langues officielles des TNO et d'annonces dans les journaux du Nord. L'équipe du BOROPG a régulièrement rencontré les exploitants de façon individuelle. Le BOROPG a aussi échangé avec ses parties prenantes en participant notamment aux événements suivants :

- l'Arctic Energy and Emerging Technologies Tradeshow and Conference, à Inuvik;
- le Colloque sur les sciences de la terre à Yellowknife;
- le Symposium sur le pétrole et le gaz dans l'Arctique, à Calgary;
- les séances d'information sur le développement des ressources et de l'énergie du GTNO à Inuvik et à Hay River;
- la rencontre annuelle des divisions du GTNO concernées par le pétrole à Yellowknife;
- les réunions avec des employés de diverses régions du ministère de l'Administration des terres, à Inuvik et Yellowknife.

Pour la quatrième année consécutive, le BOROPG a publié un rapport annuel à l'intention de l'Assemblée législative. Ce rapport n'est pas exigé par la loi, mais cela représente pour le BOROPG une manière efficace de partager des renseignements sur son travail et de rendre des comptes au public et aux législateurs.



Aidan Healy (emploi d'été) et Brian Heppelle (conseiller technique principal), à Inuvik, juin 2017

Photo : BOROPG

Développement des capacités

Le BOROPG continue d'améliorer ses capacités à réglementer les activités pétrolières et gazières, ainsi qu'à promouvoir le renforcement des capacités en la matière auprès des organismes ténois.

Les employés du BOROPG ont participé à diverses formations officielles ou non pendant l'année :

- formation préparatoire aux déversements;
- observation des activités de vérification de la conformité sur le terrain des autres organismes de réglementation;
- formation sur le système de commandement d'intervention (SCI);
- Colloque sur la gestion professionnelle des données sur le pétrole;
- formation en ligne de la Société des géophysiciens prospecteurs (Society of Exploration Geophysicists);
- la certification du programme en justice administrative dans les tribunaux de la Foundation of Administrative Justice;
- formation de l'organisme Energy Safety Canada (autrefois appelé Enform).

Le BOROPG a instauré la tradition de proposer des formations et des événements pédagogiques. En 2017-2018, le BOROPG a organisé les événements suivants :

- formation H2S Alive pour les employés du BOROPG et les employés d'autres organismes de réglementation et des ministères du gouvernement en collaboration avec l'entreprise Haztech de Yellowknife;
- atelier public sur les activités sismiques résultant de la fracturation hydraulique, en collaboration avec le Forum sur les sciences de la terre, présenté par Honn Kao de la Commission géologique du Canada (Ressources naturelles Canada) et par Ryan Schultz de la Commission géologique de l'Alberta (Alberta Energy Regulator);
- un cours de secourisme général centré sur l'industrie pétrolière et gazière pour les employés du BOROPG et ceux d'autres organismes de réglementation et des ministères du gouvernement.



Photo : BOROPG

Brian Heppelle (conseiller technique principal) et Jamie Fulford (directeur général), à Inuvik, juillet 2017

Programme de surveillance des puits

Le BOROPG a mis en œuvre le Programme de surveillance des puits en août 2016 pour collaborer de plus près avec les collectivités des TNO au sujet des vieux puits abandonnés. Ce programme vise à inciter les personnes qui utilisent les terres à rapporter au BOROPG toute situation qui leur semble préoccupante concernant un ancien puits abandonné afin que le site puisse être inspecté et que les risques ciblés soient gérés.

En juin 2017, l'équipe du BOROPG a fait une présentation au personnel et aux membres du conseil d'administration du Conseil des ressources renouvelables de Fort McPherson pendant laquelle elle a pu parler du programme de surveillance des puits sur la radio communautaire. En septembre 2017, l'équipe du BOROPG a visité le site du puits Jean

Marie River B-48 pour vérifier les tests de migration des gaz effectués par l'exploitant du puits. Des membres de la Première nation de Jean Marie River ont aussi pu visiter le site du puits. Les collectivités continuent de montrer de l'intérêt au BOROPG pour ce programme et d'autres séances d'information sont prévues.

En vue de répondre aux inquiétudes de la collectivité et de s'assurer que les normes de réglementation sont respectées, le BOROPG collabore avec l'exploitant du premier puits qui nécessite des réparations définies par le programme de surveillance des puits.



Photo : BOROPG

Jean Marie River, septembre 2017



BUREAU DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES DES TN-O

Coordonnées

Bureau de l'organisme de réglementation des opérations
pétrolières et gazières (BOROPG)
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Tél. : 867-767-9097
Courriel : orogo@gov.nt.ca
Site Web : www.orogo.gov.nt.ca/fr

Bureau d'information du BOROPG

Tél. : 867-767-9097, poste 78004
Courriel : orogo@gov.nt.ca

Intervention en cas d'incident

Ligne d'urgence en cas de déversement
Téléphone : 1-867-920-8130; télécopieur : 1-867-873-6924
Ligne d'intervention du BOROPG en cas d'incident
(en tout temps) : 1-867-445-8551

**Pour obtenir ces renseignements dans une autre
langue officielle, veuillez composer le 867-767-9097.**